

**L'hon. M. Garson:** Je lui parlerai en particulier et je lui conseille d'en faire autant, afin que j'aie l'occasion de lui donner la réplique.

Encore une fois, semble-t-il, il s'agit d'une autre mesure que nos amis les conservateurs progressistes appuient ardemment, mais contre laquelle ils doivent se prononcer pour des motifs d'ordre constitutionnel. Au sujet du maintien des régies dont j'ai dirigé l'étude à la Chambre, ils ont déclaré à maintes reprises,—j'espère faire valoir leurs arguments,— que, s'opposant à ces pouvoirs généraux, ils voulaient la présentation de mesures spéciales sur chaque sujet: une à l'égard du logement et, j'imagine, une autre sur l'agriculture.

**Des voix:** Règlement!

**M. Lockhart:** Tout cela est-il régulier, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Garson:** Les députés ne semblent pas aimer que je leur rappelle leurs arguments. Voici où je veux en venir: dans le cas présent, nous avons suivi exactement leur avis. Le sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie a été extrait du corps général des mesures de réglementation. A cet égard nous avons suivi très exactement le conseil maintes fois répété que nous ont donné nos honorables amis.

**L'hon. M. Rowe:** Pas aussi exactement que cela.

**L'hon. M. Garson:** Très exactement, car nous en avons fait le sujet d'un bill distinct. Nous avons suivi à la lettre cette partie du conseil de nos honorables amis.

Le chef de l'opposition a déclaré qu'il ne voulait pas qu'on interprète une quelconque de ses observations formulées au cours du présent débat comme une opposition à la substance, à la valeur intrinsèque des ententes conclues avec la Grande-Bretagne au sujet des vivres. J'espère bien interpréter ses observations en disant qu'il s'est déclaré en faveur de ces contrats de vivres et, j'imagine, de leur maintien. S'il leur est favorable, et s'il tient à leur prolongation, il reconnaîtra avec moi,—du moins je l'espère,—que la seule façon de les conserver, c'est d'adopter la mesure dont nous sommes saisis.

**M. Drew:** J'ai justement dit le contraire.

**L'hon. M. Garson:** C'est la seule façon de les prolonger. Si le bill n'est pas adopté, ces contrats, qu'il appuie en principe, expireront, seront caducs et périmés.

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, c'est précisément le contraire de ce que j'ai dit.

[M. Coldwell.]

**L'hon. M. Garson:** Les honorables députés n'auront pas de mal à se souvenir des paroles de mon honorable collègue, ni de ce que je dis en ce moment. La discussion ne remonte pas bien loin. Je leur laisse le soin de décider ce qu'il a vraiment dit.

**M. Diefenbaker:** Le ministre me permet-il une question?

**L'hon. M. Garson:** Bien sûr.

**M. Diefenbaker:** Il s'agit d'une observation du ministre de l'Agriculture, faite ici même le 14 mars 1947, quand la Chambre était saisie du présent projet de loi.

Au moment où ces décrets du conseil ont été édictés pour la première fois, ils étaient destinés à donner au Gouvernement le pouvoir, de se saisir par contrainte des produits agricoles...

Et ainsi de suite. Le ministre peut-il nous dire combien des contrats ont été exécutés par contrainte à quelque époque, et dans quelle mesure ils l'ont été?

**L'hon. M. Garson:** Il conviendrait, je crois, de poser la question au ministre de l'Agriculture. Il me dit que dans le cas du fromage, par exemple, il a fallu, l'an dernier, le réquisitionner afin d'obtenir le fromage nécessaire pour exécuter les contrats.

**L'hon. M. Rowe:** Et on n'a pas réussi quand même à les remplir.

**Le très hon. M. Gardiner:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il me semble que les questions comme celles que pose le représentant de Lake-Centre auraient mieux leur raison d'être à l'étude en comité.

**L'hon. M. Garson:** Sans doute, mais que l'on n'aille pas se figurer que je me dérobe aux questions.

Si nous voulons maintenir ces accords, il faut adopter le projet de loi. Or je suis convaincu que la plupart des honorables députés voudront adopter la mesure, afin que nous puissions encore jouir des avantages de ces accords, qui ont fait leur preuve. Le chef de l'opposition prétend que ce serait approuver une doctrine inique que préconise le Gouvernement, et que nous voulons détruire la constitution canadienne ainsi que tous les droits provinciaux qui en découlent, en invoquant des circonstances critiques générales nous autorisant à envahir n'importe quel domaine que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaît comme étant du ressort des provinces.

On a déjà soulevé cette question. Le représentant d'Eglinton (M. Fleming) m'a un peu étonné l'autre jour lorsqu'il l'a soulevée, car je le croyais meilleur juriste. La réponse à cette thèse nous est fournie par les principes les plus élémentaires du droit. Notre consti-